

FICHE PRATIQUE

Vos travaux d'aménagements en abords des monuments historiques

Les abords de monuments historiques ont pour objectif de mettre en valeur le patrimoine culturel et de promouvoir la qualité architecturale des projets d'aménagement en cohérence avec le contexte du monument historique concerné.

Les immeubles situés à moins de 500 mètres d'un monument historique et visibles en même temps que lui sont protégés au titre des abords des monuments historiques. Tous travaux de modification de l'aspect extérieur des constructions existantes sont soumis à l'accord de l'architecte des bâtiments de France (ABF) qui est consulté dans le cadre de l'instruction du dossier de demande d'autorisation que vous devez déposer en mairie.

L'ABF s'assure de la qualité architecturale du projet et de son insertion harmonieuse avec l'environnement du monument historique concerné.

Le présent document détaille les règles généralement appliquées aux abords des monuments historiques en distinguant les travaux de restauration du patrimoine traditionnel (page 2), les projets de constructions neuves en centres anciens (page 3) et les projets de constructions neuves en zones pavillonnaires (page 3). Ces règles générales sont précisées à titre indicatif et peuvent être nuancées ou adaptées au regard de la particularité du contexte de votre projet.

Nous vous invitons, pour toute précision complémentaire, à consulter les autres fiches pratiques de l'UDAP des Pyrénées-Atlantiques téléchargeables sur le site internet de la DRAC Nouvelle-Aquitaine : www.culture.gouv.fr/Regions/DRAC-Nouvelle-Aquitaine/Patrimoines-Architecture/Unites-departementales-de-l-architecture-et-du-patrimoine-UDAP/UDAP-des-Pyrenees-Atlantiques-64



Monein – Médiathèque et atelier de cuisine (CECO architectes)



Bayonne – Cinéma Atalante (E Grossin et P Piquet architectes)

En règle générale

Mise à jour : octobre 2020

RESTAURATION

du bâti traditionnel

VOLUMETRIE

- *Projet d'extension ou de surélévation à étudier en avant-projet avec l'UDAP des Pyrénées-Atlantiques.*

COUVERTURE

- *Matériau adapté au type d'architecture traditionnelle concernée : ardoise naturelle de format rectangulaire (32x22), tuile canal, petite tuile de pays de réemploi...*
- *Conserver les cheminées anciennes.*

LUCARNES

- *Lucarne à l'identique des modèles traditionnels locaux.*

CHASSIS DE TOIT

- *Privilégier les implantations non visibles depuis le domaine public.*
- *Limiter le nombre de châssis à deux éléments par versant implantés dans le tiers inférieur de la toiture.*
- *Dimensions n'excédant pas 0,8m2 (80x100 cm).*
- *Châssis encastré, sans volet roulant, axés verticalement sur les fenêtres de la façade.*
- *Châssis de type tabatière avec fer plat vertical.*

PANNEAUX SOLAIRES

- *Implantation non visible depuis l'espace public.*
- *Privilégier les implantations au sol et sur les bâtiments annexes.*
- *Privilégier la pose des panneaux dans le plan de la toiture. Proscrire la pose en sur-épaisseur.*
- *Proscrire l'abattage d'arbres.*

ENDUITS

- *Enduits couvrants dissimulant les parements de moellons.*
- *Enduits traditionnels réalisés à la chaux en accord avec les teintes des enduits anciens.*
- *Enduit taloché. Proscrire les finitions grattée, écrasées, gresées.*
- *Proscrire l'application de peintures sur enduits existants.*
- *Privilégier un simple lavage des enduits existants et l'application d'un badigeon à la chaux.*

FENETRES

- *Fenêtres bois, de modèle traditionnel : ouvrants à la française à petits bois extérieurs.*
- *Menuiseries peintes de ton blanc cassé ou selon les colorations locales.*
- *Proscrire la pose en rénovation.*

En règle générale

Mise à jour : octobre 2020

CONSTRUCTION NEUVE

en centre ancien

IMPLANTATION

- Construction alignée sur les constructions voisines en front de rue.
- Orientation de la construction selon les lignes de façades dominantes : façade parallèle ou perpendiculaire à la rue.

VOLUMETRIE

- Volume rectangulaire simple similaire aux constructions traditionnelles environnantes.
- Hauteur : alignement avec la moyenne des hauteurs avoisinantes.
- Toiture à deux pentes reprenant les caractéristiques des volumétries traditionnelles environnantes.

COUVERTURE

- Matériaux traditionnels : petite tuile de pays (60 à 80 unités par m²), ardoise naturelle de format rectangulaire (32x22), tuile canale.
- Toits débordants et gouttières en zinc.
- Pas de cheminée préfabriquée.

LUCARNES

- Lucarne à l'identique des modèles traditionnels avoisinants.

CHASSIS DE TOIT

- Privilégier les implantations non visibles depuis le domaine public.
- Limiter le nombre de châssis à deux éléments par versant implantés dans le tiers inférieur de la toiture.
- Dimensions n'excédant pas 0,8m² (80x100 cm).
- Châssis encastré, sans volet roulant, axés verticalement sur les fenêtres de la façade.
- Châssis de type tabatière avec fer plat vertical.

PANNEAUX SOLAIRES

- Implantation non visible depuis l'espace public.
- Privilégier les implantations au sol et sur les bâtiments annexes.
- Privilégier la pose des panneaux dans le plan de la toiture (proscrire la pose en sur-épaisseur).
- Proscrire l'abattage d'arbres.

ENDUITS

- Enduits d'aspect traditionnel taloché fin
- Teinte naturelle en accord avec les couleurs des enduits traditionnels avoisinants.
- Enduit taloché. Proscrire les finitions grattée, écrasées, gresées.

FENETRES

- Fenêtres de modèle traditionnel : dimensions plus hautes que larges et ouvrants à la française à grands carreaux et petits bois extérieurs.
- Menuiseries de ton blanc cassé ou selon les colorations locales.

En règle générale

Mise à jour : octobre 2020

CONSTRUCTION NEUVE

en zone pavillonnaire

IMPLANTATION

- Construction alignée sur les constructions voisines.
- Orientation de la construction selon les lignes de façades dominantes : façade parallèle ou perpendiculaire à la rue.
- Construction implantée au plus près du terrain naturel sans effet de remblais artificiel.

VOLUMETRIE

- Volume simple similaire aux constructions voisines.
 - Plan de forme rectangulaire. Proscrire les plans de formes désaxées.
 - Hauteur : alignement avec la moyenne des hauteurs avoisinantes.
 - Toiture à deux pentes reprenant les caractéristiques des volumétries traditionnelles environnantes.
- Possibilité de toitures terrasse sur les bâtiments secondaires.

COUVERTURE

- Matériaux traditionnels : petite tuile de pays (60 à 80 unités par m²), ardoise naturelle de petit format rectangulaire (32x22), tuile canale.
- Toits débordants et gouttières en zinc.
- Pas de cheminée préfabriquée.

LUCARNES

- Lucarne à l'identique des modèles traditionnels avoisinants.

CHASSIS DE TOIT

- Privilégier les implantations non visibles depuis le domaine public.
- Limiter le nombre de châssis à deux éléments par versant implantés en partie basse de la toiture.
- Dimensions inférieures à 0,8m² (80x100).
- Châssis encastré, sans volet roulant, axés sur les fenêtres de la façade.

PANNEAUX SOLAIRES

- Implantation peu visible depuis l'espace public.
- Utiliser des matériaux de même teinte que la toiture existante (ardoise ou terre cuite).
- Privilégier les implantations au sol et sur les bâtiments annexes.

ENDUITS

- Enduits teintés dans la masse de finition taloché fin.
- Teinte naturelle en accord avec les couleurs des enduits traditionnels avoisinants.

FENETRES

- Limiter les modèles de fenêtres à trois types d'ouvertures différents (petite, moyenne, grande).
- Fenêtres de modèle traditionnel : dimensions plus hautes que larges et ouvrants à la française à grands carreaux.
- Menuiseries de ton blanc cassé ou selon les colorations locales.